

# SIERENTZ

**Infos**

N°385



*L'après marché de la Saint-Nicolas*

*Rétrospective*

*Environnement*



# EN JANVIER À SIERENTZ

## L'après marché de la Saint-Nicolas



## Environnement

## Rétrospective



### 03 À la Une

Le Mot du Maire

### 04 Conseil Municipal

Séance du 16 décembre

### 07 Infos pratiques

Permanence de l'ADIL

### 08 Saint-Nicolas

L'après marché de la Saint-Nicolas

### 08 Recettes

Bredala d'Or 2024

### 10 Barbapapas

La collecte des bébés du cœur  
Concours de bredala

### 11 Vie scolaire

La visite du Saint Nicolas  
Exposition d'arts visuels à l'école Pablo PICASSO  
Voyage au temps des dinosaures

### 12 Tribune

Expression libre du Groupe minoritaire

### 13 Le coin dialectal

Dr Kràb un dr Fuchs

### 14 Associations

Cycle mémoriel, Sierentz se souvient  
CCAS et Fleur de l'âge  
Atelier nutrition  
La Paroisse Saint Martin

### 15 Solidarité

Promotion de l'alsacien : Appel aux bénévoles  
Banque alimentaire  
Téléthon 2024  
Terre des hommes

### 16 Environnement

Planter c'est bien ; ne pas couper c'est mieux !

### 18 Manifestations

Ciné Sierentz  
Ciné Sierentz le dimanche  
Réception de Nouvel an  
Don du sang

### 19 Rétrospective

Les événements 2024 en images

### 24 Carnet



## Le Mot du Maire

Chers Sierentzoises et Sierentzois,



L'an dernier, à pareille époque, je reprenais la citation de Françoise GIROUD « On voit le monde tel qu'on l'éclaire ».

Si à Sierentz on en a eu la volonté et on s'en est donné les moyens pour nos habitants, sur le plan national et international, cette vision n'a pas fait scintiller d'étoiles.

Instabilité politique et économique en France, conflits qui se poursuivent - le doute et l'inquiétude s'installent malgré des moments de joie, de ferveur et de fraternité que l'on a connus lors des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris et la renaissance de Notre Dame qui ont démontré la capacité de notre Pays à relever des défis.

L'année 2024, qui vient de tirer sa révérence, aura une nouvelle fois été soutenue, tant sur le plan des réalisations que sur celui des multiples manifestations qui ont animé notre Ville.

Un nouveau restaurant périscolaire « Barba'gourmand » est venu compléter nos équipements pour les enfants de nos écoles, le site naturel « Sàndgrüeba » a été ouvert au public avec de nombreux points d'observation et de détente pour petits et grands, une scène extérieure et une zone sèche ont vu le jour dans le parc du Domaine HAAS et de nombreux autres petits travaux ont été réalisés pour le BIEN VIVRE À SIERENTZ.

Tout au long de l'année nos habitants ont pu se rencontrer et échanger lors des réunions publiques que nous avons organisées, mais aussi lors des nombreuses animations proposées par l'Office Municipal des Sports et Arts Populaires (OMSAP) et nos multiples associations sportives et culturelles que je veux remercier pour leur dynamisme et leur engagement dans la vie de la cité.

La solidarité s'est aussi manifestée, lors de la « Sierentzoise » ou encore lors de différentes collectes en faveur de la Banque Alimentaire, de la Ligue Contre le Cancer, pour ne citer que ces actions.

Lors de sa dernière séance de l'année, le Conseil Municipal a arrêté le projet du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui, comme nous nous y étions engagés, se veut

être exemplaire en matière de préservation des ressources et de renforcement de la biodiversité, de respect de l'environnement avec la sanctuarisation des collines sur l'équivalent de plus de 20 hectares et de mise en valeur de notre patrimoine bâti. Une réflexion engagée dès 2020 à laquelle nous avons associé les habitants et organismes extérieurs pour écouter les attentes et objectifs à atteindre de chacun dans une démarche de co-construction que nous avons voulue.

Autre lueur d'espoir, l'installation d'un nouveau médecin généraliste depuis début janvier au Pôle de Santé. Vous ne l'ignorez pas il s'agit là d'une préoccupation majeure au niveau municipal et le travail mené conjointement avec les différents acteurs porte ses fruits et nous espérons voir la venue d'autres praticiens dans un avenir que nous souhaitons proche. Je souhaite donc une cordiale bienvenue au Docteur Sarah WOLF, et l'assure du soutien entier de la Ville.

Vous l'aurez constaté, une année 2024 riche et dense et une année 2025 qui s'ouvre avec la poursuite de nos engagements de mandat qui porteront sur l'adjonction de deux nouvelles salles de classe à l'école élémentaire Jacques SCHMIDT, l'aménagement de la rue du Maréchal FOCH ou encore la concrétisation du projet de réalisation d'une maison de la musique, sans oublier la construction d'une nouvelle Gendarmerie qui sera portée par Habitat de Haute Alsace.

Pour que nos lendemains soient lumineux et que continue le « BIEN VIVRE A SIERENTZ » « Efface le gris de la vie et allume les couleurs que tu possèdes à l'intérieur » comme l'a écrit Pablo PICASSO.

Au nom de l'équipe municipale, je vous présente mes meilleurs vœux et vous souhaite une belle année 2025. Que cette nouvelle année vous garde en bonne santé et vous apporte, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, du bonheur, de la réussite et la réalisation de vos souhaits et projets.

Je vous donne rendez-vous à notre Réception des Vœux, qui se tiendra le JEUDI 16 JANVIER 2025 à 18h30 à l'AGORA.

Votre Maire, Pascal TURRI

Pour que nos lendemains soient lumineux et que continue le « BIEN VIVRE A SIERENTZ » « Efface le gris de la vie et allume les couleurs que tu possèdes à l'intérieur ».



# EN DIRECT du Conseil Municipal

## SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité. Les points suivants ont été votés après délibération à l'unanimité sauf mention contraire. **Monsieur le Maire propose à l'Assemblée qui l'accepte, de présenter en premier lieu le point 5.2 Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en raison de la présence des représentants de l'ADAUHR.**

### Plan Local d'Urbanisme

#### Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal de Sierentz a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 8 avril 2013. Cette délibération prévoyait une concertation avec le public tout au long de la procédure. Les modalités de concertation effectuées ont été les suivantes :

**1.** Les documents d'élaboration du projet de PLU ont été tenus à la disposition du public en

mairie au fur et à mesure de leur avancement ; un registre a été mis à la disposition du public afin que la population puisse s'exprimer de façon continue et jusqu'à l'arrêt du PLU sur les documents produits.

**2. Une première réunion publique a été organisée le 19 octobre 2023. Les points suivants ont été présentés :**

- Contexte local et du PLU de Sierentz
- Contexte règlementaire autour du PLU
- Détail de la procédure d'élaboration du PLU
- Définition de l'objet et du contenu du PADD
- Présentation des orientations écrites du PADD
- Présentation en détail des différentes planches graphiques du PADD :
  - Prendre en compte les contraintes et les risques dans l'aménagement
  - Maîtriser et structurer le développement urbain
  - Organiser le développement économique
  - Préserver les paysages
  - Protéger durablement l'environnement et les terres agricoles
- Introduction sommaire du

projet de zonage en cours d'élaboration.

**3. Cette première réunion publique a permis aux habitants présents d'exprimer leurs avis sur le projet.** La plupart des remarques ont porté sur le projet de ZAC à vocation économique de Saint-Louis Agglomération. D'autres interventions concernaient les limites entre les zones agricoles et naturelles dans la partie sud des collines, notamment en vue d'un éventuel classement en Espace Naturel Sensible (ENS).

**4. La commune a tenu compte de ces remarques dans la poursuite de l'élaboration du dossier de PLU.**

**5. Une deuxième réunion publique a été organisée le 7 novembre 2024. Les points suivants ont été présentés :**

- Rappel de la procédure
- Rappel du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le règlement graphique (zonage)
  - Détail du zonage dans son intégralité, puis zooms zone par zone
- Les principales évolutions du règlement écrit
- Les outils de mise en œuvre de la mixité sociale
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - OAP sectorielle « Feldele »
  - OAP sectorielle « Besbrunnen »
  - OAP sectorielle « ZAC Gruen »
  - OAP trame verte et bleue
  - Les grands principes de l'OAP patrimoine ont également été exposés

**6. Lors de cette seconde réunion publique, les échanges avec l'audience ont principalement concerné les points suivants :**

- Seuil de déclenchement de l'obligation de créer des logements sociaux,
- Le cas particulier des parkings longue durée,
- La règlementation des formes de toiture,
- La prise en compte de la trame verte et bleue, et notamment les obstacles et éléments de fragmentation existants
- Les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR).

**7. Les élus et leurs techniciens ont été en mesure de répondre directement aux questions posées.**

**8. Au cours de la procédure, trois « Ateliers projet PLU » ont été organisés :**

- Le 21/10/2021 :
  - Présentation du diagnostic socioéconomique
  - Animation d'atelier « post-it » sur les enjeux de la révision
- Le 24/11/2022 :
  - Rappels sur l'outil Plan Local d'Urbanisme
  - Premiers éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Le 12/10/2023 :
  - Rappel de la procédure
  - Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
  - Présentation du projet de plan de zonage

Le bilan de cette concertation est présenté au Conseil Municipal. Les objectifs fixés initialement en matière de concertation ont été atteints. Les réunions publiques et les ateliers projet ont attiré de nombreux habitants/participants. D'une manière générale, on peut considérer que la population locale n'a pas exprimé une opposition au projet de PLU.

En résumé, la commune de Sierentz a rempli ses obligations en matière de concertation. De plus, au vu des remarques et des réponses apportées à l'issue des réunions publiques, on peut considérer que la population adhère au projet communal dans ses grandes lignes. Le contenu du projet de PLU prêt à être arrêté est rappelé, et traduisant notamment les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, tel qu'il en a été débattu en Conseil Municipal le 15/12/2023, sont exposés la délimitation des différentes zones et le règlement des différentes zones. Ainsi au vu du bilan de la concertation présenté ci-dessus, la procédure peut être poursuivie et le projet de PLU, totalement formalisé, est prêt à être arrêté.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et R.153-3 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 prescrivant la révision du PLU et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

VU le débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui s'est tenu le 15 décembre 2023 ;

VU les avis exprimés, notamment par les services de l'État, lors de la réunion avec les personnes publiques associées du 16 février 2023 et transmis ensuite par courrier ;

VU le bilan de la concertation sur le projet de PLU présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des voix exprimées sauf une

voix (Monsieur Luc FUCHS ne prenant pas part au débat ni au vote), prend acte du bilan de la concertation dressé par Monsieur le Maire, décide qu'au vu de ce bilan, le dossier du projet de PLU présenté peut être arrêté, arrête le projet de PLU, dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au représentant de l'État, dit que le projet de PLU arrêté sera transmis pour avis aux personnes consultées en application des articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme et autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition en ce sens et signer tout document y afférent.

### Administration générale

#### Accès aux soins - convention pour l'installation et l'aide à un médecin généraliste

Afin de faire face aux déséquilibres territoriaux et d'optimiser l'accès aux soins, en raison du nombre décroissant de médecins généralistes installés à Sierentz compte-tenu des départs en retraite, la ville de Sierentz a décidé de mener des actions pour améliorer l'accès aux soins. Classée en zone sous-dense Zone d'Intervention Prioritaire par arrêté de l'Agence Régionale de Santé Grand Est du 27 juin 2022, elle a décidé de soutenir l'installation d'un médecin généraliste primo-installé par l'octroi d'une aide financière détaillée dans une convention spécifique. L'aide consiste en la prise en charge des loyers et charges de son cabinet et du coût d'un secrétaire médical pour un montant annuel de 85 000 € par an les deux premières années et 67 000 € la troisième année. Le Docteur Sarah WOLF prendra ses



**PERMANENCES  
D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT**

**Vous avez des questions, un projet ou des difficultés dans le domaine du logement ?**

L'ADIL 68 est là pour vous informer, vous conseiller et vous orienter.

Location, accession à la propriété, rénovation, copropriété, fiscalité... Les juristes de l'ADIL sont à votre écoute pour vous renseigner sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme. Leurs conseils sont personnalisés, neutres et gratuits !

Vous pouvez les consulter lors de permanences (sans rendez-vous) à :

- **St-Louis (bâtiment Alpha)**, 5 rue Concorde, 3<sup>ème</sup> étage à gauche, interphone "VILLE ST LOUIS"), le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois et le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 9h à 12h.
- **Sierentz (Espace France Services)**, 17 rue Rogg Haas), le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 9h à 12h.

En plus des permanences, les services de l'ADIL renseignent par :

- Téléphone au 03 89 46 79 50 (Mulhouse) ou 03 89 21 75 35 (Colmar)
- Mail à [contact@adil68.org](mailto:contact@adil68.org)
- Sur rendez-vous dans ses locaux à Mulhouse, 83 rue Koechlin ou Colmar au 16a avenue de la Liberté.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'ADIL [www.adil68.org](http://www.adil68.org)

L'Acquisition d'une parcelle au lieudit KASTEN section 16 parcelle 133 d'une surface de 22,4 ares à l'euro symbolique sera effectuée auprès de Madame Charlotte PICOUX pour y installer une aire de repos ainsi qu'une plaque « Aire de repos Charles et Claire OTT » en mémoire de ses ancêtres.

**Intercommunalité**

Les Rapports 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et d'élimination des déchets sont portés à la connaissance du Conseil.

**Compétences déléguées**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020. Le Conseil municipal prend acte des DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER qui ont fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

**> La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 3 février 2025 à 18h30.**

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en mairie et consultable sur [www.sierentz.fr](http://www.sierentz.fr)

5 abstentions (Madame Marina SANCHEZ-ORTIZ, Monsieur Paul-Bernard MUNCH, Monsieur Régis BELEY, Madame Sandrine GUTEDDEL, Monsieur Gérard BENTZINGER) approuve les décisions modificatives équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement pour un montant de 4 870,00 €. Le total du budget primitif, après décision modificative, en fonctionnement s'élève à 28 570,00 € équilibré en dépenses et en recettes.

Les Autorisations budgétaires 2025 sont votées dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2024 et comme détaillé en annexe du conseil municipal.

Des subventions sont votées à la majorité des personnes prenant part au vote, dans le cadre du cycle mémoriel « Sierentz se souvient » d'un montant de 2 355 € à la Société d'Histoire et le don de 50 ouvrages, pour le cercle philatélique de 180 € et pour le groupe scolaire d'un montant annuel de 3000 € couvrant les dépenses liées au animations, classes découvertes...

**Personnel communal**

Le Conseil valide la Création d'emplois temporaires à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire afin de recourir à ces emplois (d'une durée d'1 an maximum) en cas de nécessité.

**Urbanisme et Affaires foncières**

La Longueur de la voirie communale fait l'objet d'une mise à jour à 22 574,80 mètres linéaires contre 21 637,80 mètres actuellement.

valide le projet à la majorité des voix exprimées et 1 abstention (Madame Marina SANCHEZ-ORTIZ).

**Chemin rural Buchholtzweg - demande de subvention pour le rendre praticable pour un montant** prévisionnel de 8 845,00 € HT soit 10 614,00 TTC. Le taux de la subvention sollicitée est de 50 %.

**Affectation de dépenses :** Les biens ont été affectés à l'actif de la Commune.

**Décision modificative : le budget fait l'objet d'une décision modificative.**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées et 5 abstentions (Madame Marina SANCHEZ-ORTIZ, Monsieur Paul-Bernard MUNCH, Monsieur Régis BELEY, Madame Sandrine GUTEDDEL, Monsieur Gérard BENTZINGER)

Approuve les décisions modificatives ci-annexées à intervenir de l'exercice équilibrées en recettes et en dépenses comme suit (voir tableaux ci-dessous).

Cette DM prend également en compte la rectification de deux fautes de frappe dans la précédente décision du 10 juin 2024.

Budget Annexe CCAS : Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des voix exprimées et

206 344,84 € HT (247 613,81 € TTC) et sera financé par la CEA, valeur septembre 2024. Le montant global de ces travaux hors prestations intellectuelles est de 588 615,54 € HT (706 338,65 € TTC) y compris la part de la CEA. Le Conseil municipal a d'ores et déjà autorisé Monsieur le Maire à solliciter les organismes financeurs selon délibérations du 8 juin et du 14 septembre 2020.

**Affaires financières**

**Une demande de subvention sera faite pour l'extension de deux salles de classe à l'école Jacques Schmidt** dont le coût d'objectif des travaux est estimé à 670 000,00 € HT (804 000 € TTC - valeur septembre 2024) hors prestations intellectuelles, démarrage des travaux courant 2025 pour une mise à disposition des locaux en septembre 2026.

**Aménagement d'un parcours de santé site Sândgrüeba - demande de subvention** pour l'aménagement d'un parcours de santé s'inscrit dans une réflexion menée par un comité de pilotage (COFIL) intégrant des élus, des membres d'associations, des habitants la ville et des membres du conseil participatif citoyen. Le montant prévisionnel s'élève à 29 858.66 € TTC. Le taux des subventions sollicitées est de 80 %. Le Conseil Municipal

fonctions à Sierentz au pôle de Santé à partir du 2 janvier 2025 et il est envisagé de faire venir d'autres généralistes dans ces locaux dès que possible.

**Réaménagement de la rue du Maréchal Foch - approbation de l'avant-projet - mise à jour**

Suite à l'étude de circulation et de stationnement réalisée en 2022 et aux réflexions menées dans le cadre de l'atelier-projet Circulation, Stationnement et Mobilités douces, la Ville de Sierentz a décidé de procéder aux travaux de réaménagement de la rue du Maréchal Foch (RD 19bis III). Les objectifs de ce réaménagement sont la sécurisation des piétons, une meilleure circulation et un meilleur stationnement. La délibération point 4 du 02 avril 2024 a été approuvée par le Conseil municipal. Elle exposait les objectifs précis de ce réaménagement ainsi que les modalités financières et la date prévue du démarrage des travaux. La délibération modifie certains points et notamment : Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu en février/mars 2025, le coût d'objectif des travaux, hors prestations intellectuelles, est estimé à 382 270,70 € HT (458 724,84 € TTC) pour la partie travaux de voirie à la charge de la Ville. Le tapis d'enrobé est estimé à

Section de fonctionnement	BP 2024	DM N°1	DM N °2	TOTAL BP 2024
Dépenses de fonctionnement	6 099 990,00 €	21 678,50 €	210 070,00 €	6 331 738,50 €
Recettes de fonctionnement	6 099 990,00 €	21 678,50 €	210 070,00 €	6 331 738,50 €

Section d'investissement	BP 2024	DM 2024	TOTAL BP 2024
Dépenses d'investissement	3 912 342,50 €	126 816,00 €	4 039 158,50 €
Recettes d'investissement	3 912 342,00 €	126 816,50 €	4 039 158,50 €



# L'après marché de la Saint-Nicolas



Légende de la photo de gauche à droite : Rachel SORET VACHET-VALAZ, Meghane GILLET, Cassandra MISCHI, Christiane MISCHI, Nancy PINTUS, Fred SAHNER.

## Concours du plus beau cabanon

La 6<sup>ème</sup> édition du concours du plus beau cabanon s'est déroulée durant le week-end du marché.

Un jury de 7 anonymes a sillonné les 3 places du marché afin de récompenser les 3 plus beaux cabanons, selon les critères suivants : décoration et éclairage du cabanon, et aussi présentation des produits, qualité et originalité.

### Les lauréates sont :

- Première place : « une elfe dans mon atelier », de Cassandra et Christine MISCHI.
- Deuxième place : « le petit chalet de Nine » de Nancy PINTUS.
- Troisième place : « teinture naturelle sur tissu, bougies et cartes » de Meghane GILLET.

Chacune des gagnantes se voit offrir la gratuité de leur cabanon pour l'édition 2025 du marché.

Bravo à tous les exposants pour la mise en valeur des cabanons qui contribuent à la belle ambiance de notre marché !

## Concours de bredala amateurs : le palmarès

La 10<sup>ème</sup> édition du concours de bredala amateur s'est déroulée samedi 7 décembre.

Après le passage du jury qui a dégusté anonymement les différents gâteaux, la qualité visuelle et gustative de chacun d'eux a été minutieusement évaluée par nos chefs.

Le Bredala d'or de la catégorie adulte est décerné à : Murielle SCHWAB de Illzach.

Le Bredala d'or de la catégorie junior revient à : Léa FOURNIER, 13 ans.

### Bravo à tous les participants pour leur investissement dans ce beau challenge !

Jury composé de : Laurent ARBEIT, chef de l'auberge Saint Laurent ; Regis BEL chef du restaurant Winstub À côté ; Nicolas KOFOL, chocolaterie Kofol ; Hervé SCHUELLER, pâtisserie Schueller ; Géraldine SCHURDER, pâtissière.



De gauche à droite : Nicolas KOFOL, Rachel SORET VACHET-VALAZ, Géraldine SCHURDER, Hervé SCHUELLER, Léa FOURNIER, Murielle SCHWAB, Regis BEL, Laurent ARBEIT et Monsieur le maire Pascal TURRI.



Les adjoints délégués en charge du marché, de gauche à droite : Mathieu ROUX, Rachel SORET VACHET-VALAZ, Patrick GLASSER et Luc FUCHS.



## Bilan du marché

### Sierentz solidaire

Le marché a accueilli la Banque alimentaire, l'association Caritas, le Téléthon. Comme chaque année, tous les bénéfices des ventes réalisées durant le marché sont reversés aux associations venant en aide aux plus démunis, tout comme la recette de la vente des bredala à la Bascule. Cette année près de 138 kg de bredala ont été fabriqués et vendus.



## Bredala d'Or 2024

### Petits gâteaux bruxellois de Léa FOURNIER

**Ingrédients pour 30 petits sablés :** 120 g de sucre candi broyé (ou cassonade) • 100 g de beurre • 5 cl (50 g) de lait entier • 1 pincée de sel • 5 g de cannelle en poudre • 1 goutte de jus de citron • 1 pincée de clou de girofle en poudre • 70 g d'amandes brutes • 200 g de farine • 3 g de levure chimique

- 1 Dans une casserole, mélangez tous les ingrédients (sauf les amandes, la farine et la levure chimique), sur feu moyen, en remuant avec une spatule, sans faire bouillir.
- 2 Hors du feu, ajoutez les amandes brutes, laissez reposer 5 minutes.
- 3 Ajoutez ensuite la farine tamisée avec la levure chimique. Mélangez.
- 4 Étalez cette pâte sur une épaisseur de 3 cm de forme rectangulaire.
- 5 Laissez au frais 1 heure environ.
- 6 Préchauffez le four à 170°C.
- 7 Coupez le rectangle en bandes de 5 cm, puis taillez des tranches d'une épaisseur de 4 mm, avec un couteau bien aiguisé pour trancher les amandes.
- 8 Déposez-les sur une plaque couverte de papier sulfurisé.
- 9 Mettre à cuire au four à 170°C pendant une vingtaine de minutes.

### Sablés aux graines de pavot de Murielle SCHWAB

**Pâte :** 330 g de beurre pommade • 90g de cassonade • le zeste d'une orange • 1 pincée de sel • 2 sachets de sucre vanillé • 1 gros oeuf • 1 cuillère à soupe de crème liquide • 400g de farine • 150 g de graines de pavot

**Glaçage :** 100g de sucre glace • 6 gouttes d'huile essentielle de mandarine • un peu d'eau

- 1 Fouetter le beurre ramolli mais pas fondu et la cassonade.
- 2 Ajouter le zeste de l'orange, le sel, le sucre vanillé.
- 3 Ajouter l'oeuf, la crème puis la farine en plusieurs fois. Ajouter les graines de pavot.
- 4 Amalgamer la pâte puis former une boule et la laisser reposer 3 heures.
- 5 Abaisser la pâte sur 1 cm et découper des ronds.
- 6 Former un trou au centre de chaque rond avec le manche d'une cuillère en bois.
- 7 Déposer sur une plaque recouverte de papier sulfurisé et cuire 10 à 15 minutes à 160°C en chaleur tournante. Ne pas les laisser dorer, les biscuits doivent rester clairs.
- 8 Préparer le glaçage épais.
- 9 Une fois les biscuits tiédés, remplir chaque trou avec le glaçage à l'aide d'une poche à douille. Laisser sécher le glaçage.

# LES DERNIÈRES NOUVELLES DES **Barbapapas**

Edition de Sierentz • N°101



**Carole  
CHITSABESAN**  
Adjointe déléguée



## LES MATERNELLES

### La collecte des bébés du cœur

Comme chaque année depuis plus de 10 ans, le périscolaire des Barbapapas organise une collecte au profit des bébés du cœur.

Toujours un chaleureux moment de partage et de solidarité. Merci à tous ceux qui participent et qui font de cet événement un moment spécial.

Bravo aux organisateurs et à tous les bénévoles impliqués dans cette belle cause ! La collecte est une belle façon d'aider ceux qui en ont besoin.

**Un grand merci à tous.**



## La visite du Saint Nicolas

Vendredi 6 décembre, Saint Nicolas est passé à l'école maternelle PICASSO.

Tous les enfants ont été sages cette année. Alors une cloche a retenti. Saint Nicolas est arrivé avec son grand manteau rouge, sa mitre et sa crosse. Il a apporté des mannelas et du chocolat chaud.

Ach du lieber Nikolaus, komm' doch einmal in mein Haus, hab' so lang an dich gedacht ! Hast du mich etwas mitgebracht ?



## Exposition d'arts visuels à l'école Pablo PICASSO

L'école maternelle Pablo PICASSO a choisi cette année de « s'habiller » en vert et blanc pour fêter Noël. Le jeudi 5 décembre, les élèves et leurs parents ont admiré les superbes productions artistiques des élèves, toutes aussi belles les unes que les autres. Elles resteront affichées jusqu'à fin janvier 2025 pour les familles et les enfants scolarisés à l'école maternelle.

☘ L'exposition est riche et porte sur des thèmes variés. Un vrai régal pour les yeux.



## Concours de Bredala :

En franchissant la porte du périscolaire des maternelles, des arômes délicieux viendront chatouiller vos narines.

En effet, entre les goûters maison préparés presque quotidiennement par les animatrices et les petits pâtisseries en herbes, s'ajoutent ce mois-ci les senteurs festives du concours de petits gâteaux de Noël appelés Bredala, dans notre magnifique région d'Alsace.

Quatre variétés de gâteaux doivent être présentées lors du concours du marché de la Saint-Nicolas. Chaque groupe a tiré au sort un ingrédient mystère et c'est parti : que le meilleur gagne !



**Lauren  
MEHESEM**  
Adjointe déléguée





## Voyage au Temps des Dinosaures

pour les Petites sections de l'école PICASSO

Quoi de mieux que le Musée d'Histoire Naturelle de Bâle pour partir à la rencontre des dinosaures : Tyrannosaure, Diplodocus, Ptérodactyle.... Ils étaient tous là !

Après un projet mené en classe, les enfants ont pu observer les différents animaux et squelettes.

Un voyage dans le passé qui a ravi les enfants.

## EXPRESSION LIBRE DU GROUPE MINORITAIRE

### La Tribune

Une nouvelle année est bien là, la dernière complète d'un mandat électoral qui s'achèvera au printemps 2026.

Qu'elle soit mise à profit afin de réduire les incivilités tant inscrites dans le quotidien, de maintenir plus que jamais le respect des personnes et des biens, même au prix de sanctions plus élargies.

Au final, de favoriser « le mieux vivre à Sierentz », auquel nous sommes, toutes et tous, tant attachés.

Nous vous renouvelons nos vœux les meilleurs, de paix et de concorde.  
Sincèrement !  
A gut nei's.

**Paul-Bernard MUNCH,**  
[pbmunch@free.fr](mailto:pbmunch@free.fr), 06 17 01 92 01,  
**Marina SANCHEZ, Régis BELEY,**  
**Sandrine GUTEDEL et Gérard BENTZINGER**

[ Texte transmis par le groupe minoritaire ]



**Elsasser  
ecklé**

## DR KRÀB UN DR FUCHS

Connue et appréciée par nous tous, la fable « Le corbeau et le renard » est l'archétype des satires de Jean de La Fontaine. Écrit au 17<sup>e</sup> siècle, ce poème mérite une transposition dans la langue de l'Ami Fritz. La morale est claire : « Gardez-vous de la flatterie ! ... ». Bien qu'un jour, aux années 1960, une bourgeoise de Sierentz m'a balancé : « Tu sais François, que l'hypocrisie est une vertu sociale ! ... »

A“ KRÀBA-MEISCHTER“, àls güete Gäscht  
Hockt inra Erle, uff'm heechshta Näscht  
Mit'ma Minsterkäs, düet ar sich erhole  
In dr Ferme ILTIS ..., hät ar na gstohle !...

Dr „MAESTRO- FUCHS“, mäch a Boge  
Ar isch bim Duft vom „Minschter“ àzoge  
Ar steht wie na Preediger unter dar Erl'  
Un leitet sina Vortràg, so wie na Perl'

„Dü Kaiser Kràb, ich düe dich begriesse“  
„Dini Stimm in dr Sunne, düet aso fliesse“  
„Di Gsang wie dini Fadre, dàs isch so flott“  
„Dü bisch dr Phenix vom Wald, bi Gott !“

Dr stolze Kràb, kàt sich nimm' bemeischtre ! ...  
Sini Guldstimm soll dr Fuchs begeischtre ! ...  
Ar öffnet dr Schnàbel , dr Käs kèit dure ...  
Un fliegt im Fuchs direkt in d'Schnure ! ...

„Dü Kràbbehàls“, so meint dr Fuchs  
„Vo hìtt àb nimm dich, immer in Schutz“  
„Da Schmeichler geht's àllwill àm beschte“  
„Mir hocke da Dumme ... uff da Käschte !...“

Dr Kràb meint so trürig in'ra'Red :  
„Verklemmi ! Die Reue kam zu spät !  
Ich hà da Kàs bim Grossbür gstohle  
Dodrà düet sich ... dr Fuchs erhole ! ...

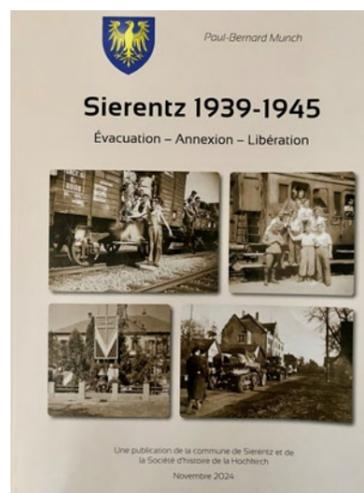
Merci aux auteurs du coin alsacien : Yves BISCH, François TSCHUPP, Véronique & Robert BISSEL,  
Denis BANGEL, Patricia GOUTTEFARDE et Marc ILTIS.



**Rachel SORET  
VACHET-VALAZ**  
Adjointe déléguée



**Carole  
CHITSABESAN**  
Adjointe déléguée



## Cycle mémoriel SIERENTZ SE SOUVIENT

Le Livre « Sierentz 1939-1945 Évacuation - Annexion - Libération » de Paul-Bernard MUNCH pour la société d'histoire en partenariat avec la ville de Sierentz, a été lancé le 18 novembre 2024, est disponible à la vente.

Contact :

Le président Paul-Bernard MUNCH : pbmunch@free.fr  
La secrétaire Rachel SORET VACHET-VALAZ : rachelvachetvalaz@yahoo.fr  
Le trésorier Gérard MUNCH : gerard.munch68@orange.fr



## CCAS et Fleur de L'âge

**Dernière sortie culturelle de l'année.** De beaux moments partagés le 11 décembre dernier pour les membres de l'association de la Fleur de l'âge et les élus Carole CHITSABESAN et Rachel SORET VACHET-VALAZ : une visite guidée du musée d'impression sur

étoffes assurée par cette dernière, une pause gourmande très appréciée, et enfin une promenade au marché de Noël place de la Réunion, avec notamment la découverte de l'étoffe de Noël mulhousienne 2024.

Vous aussi, vous souhaitez participer aux activités de la Fleur de L'âge ?

Contact : lafleurdelage@free.fr  
Chris BONENFANT, 06 33 45 07 21



## Atelier nutrition

Le prochain atelier nutrition est programmé à la salle des fêtes le **mardi 4 février 2025 à partir de 9h30**.  
Le thème du jour : recettes légères.

Gratuit pour les Sierentzois.  
Atelier destiné aux seniors, inscription obligatoire auprès de Sophie PRIMOT diététicienne nutritionniste : 06 80 55 35 27.

## La Paroisse Saint Martin

La communauté des dix paroisses du secteur de SIERENTZ publie un bulletin mensuel d'une quinzaine de pages qui paraît onze fois par an, « LE LIEN INTERPAROISSIAL ».

Vous y trouverez des textes de réflexion, le calendrier et les horaires des offices, des réunions et de différentes manifestations,

des informations diverses, etc.  
Abonnement à 8 €. Pour le recevoir contacter le presbytère par e-mail [terredepromesses@orange.fr](mailto:terredepromesses@orange.fr) ou par téléphone 03 89 81 54 20 en indiquant vos nom, prénom et adresse, ou remplir une feuille d'inscription disponible à l'entrée de l'église, dans le clocher, et la déposer dans la boîte aux lettres du presbytère au 5 rue Poincaré.



## Appel aux bénévoles

PROMOTION DE L'ALSACIEN

**Mir redra Elsassisch in Saint-Louis Agglomération... ùn dü ?**

Le service de la promotion de l'alsacien de Saint-Louis Agglomération, très sollicité dans les 40 communes du territoire, recherche une nouvelle fois des bénévoles parlant l'alsacien afin de poursuivre le travail effectué et de prendre la relève dans les écoles maternelles et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement du territoire. Ce soutien est indispensable pour pouvoir couvrir les nombreuses demandes que le service enregistre.

Il suffit de savoir parler l'alsacien et d'avoir un peu de temps à consacrer à la transmission de la langue et la culture régionales.

**Le service propose une journée de formation gratuite destinée aux futurs bénévoles : le samedi 1<sup>er</sup> février (9h-16h30) à Sierentz.**

Fabienne RICHARD et Véronique UEBERSCHLAG, animatrices en langue régionale, seront à vos côtés pour vous accompagner et transmettre les informations et outils nécessaires (livres, CD etc.).

Renseignements et inscription à la formation :

Par mail à [alsacien@agglo-saint-louis.fr](mailto:alsacien@agglo-saint-louis.fr) ou par téléphone au 06 12 76 69 60 (Fabienne) ou au 06 09 58 18 86 (Véronique).



## Banque Alimentaire

La collecte de denrées des 22 et 23 novembre 2024 a permis de recueillir 4 920 kg à l'Hyper U et 1 377 kg au LIDL de Sierentz, ainsi que 1 100 € de dons en espèces, grâce à la générosité et au sens du partage de la population de Sierentz et des environs.

Le montant des bénéfices du Marché de la Saint Nicolas des 6, 7 et 8 décembre derniers s'élève à 5 619,65 € ainsi que les dons récoltés pour un montant de 650 €, soit la somme de 6 269,65 € qui a été intégralement versée à la Banque Alimentaire de Mulhouse.

**Un grand MERCI à tous les bénévoles pour leur précieux soutien.**



**Julie BENTZINGER**  
Conseillère Municipale  
Déléguée

## Téléthon 2024

Les différentes actions menées à Sierentz pour le Téléthon ont permis de reverser 2 773,81 € à l'AFM.

Voici le détail des bénéfices :

- Dons : 893,59 € ;
- Repas, tombolas : 1 730,22 € ;
- Dons en ligne : 150 €.

**Un chaleureux merci à tous les participants et donateurs. Merci également aux associations et aux enfants qui ont tenu une permanence au cabanon.**

## Terre des hommes



Terre des hommes Alsace a mené cette année sa 32<sup>e</sup> opération « Orange ». Les élèves de l'école Jacques SCHMIDT y ont participé activement, sous la conduite de leurs enseignants, ainsi que les enfants de l'école maternelle PICASSO. Avec la vente au magasin HYPER U le résultat brut global s'élève à 5 692€.

*La totalité de l'argent recueilli sera affectée à l'aide aux enfants en détresse.*

**Terre des Hommes Alsace remercie les acheteurs, les donateurs et toutes les personnes qui ont pris part à la réussite de cette action.**

Terre des Hommes ALSACE  
52 rue de l'Île Napoléon, 68170 RIXHEIM  
[tdh.alsace@wanadoo.fr](mailto:tdh.alsace@wanadoo.fr)

# Planter, c'est bien ; ne pas couper c'est mieux !

La fin novembre est idéale pour planter des arbres. À cette occasion, la commune avait prévu de renouveler son chantier citoyen de plantation. Malheureusement, la neige s'est invitée, obligeant à reporter cette initiative. Une fois les conditions optimales retrouvées, nos élus, agents et enfants du périscolaire ont pris le relais pour planter les **240 arbres et arbustes** nécessaires à la végétalisation de notre commune.



## DEUX GRANDS CHANTIERS ONT ÉTÉ RÉALISÉS

Le premier concerne le talus au-dessus du cimetière, où d'importantes coupes sanitaires avaient été nécessaires en raison de la présence d'arbres vieillissants et malades menaçant de tomber. Ces arbres ont été remplacés par de nouvelles espèces apportant davantage de biodiversité. Nous espérons que, dans quelques années, ce talus sera à nouveau verdoyant et fourni.

Le second chantier majeur s'est déroulé à la Sàndgrüeba, où des haies vives et fruitières ainsi que des arbres d'ombrage ont été plantés. Plus de 35 espèces différentes ont pris place, contribuant à enrichir le patrimoine végétal de cet espace. D'autres plantations sont encore prévues, notamment dans les zones humides récemment aménagées.

D'autres actions notables incluent la plantation de la ripisylve rue de la Mare, et dans la noue rue des Tisserands, ainsi que l'installation d'arbres dans les cours des écoles maternelle et primaire, renforçant ainsi le cadre vert de notre ville.

## « PLANTER C'EST BIEN, NE PAS COUPER C'EST MIEUX » Francis HALLÉ

Cependant, il est crucial de souligner qu'abattre un arbre mature ne peut jamais être véritablement compensé par la plantation de jeunes arbres. La photosynthèse, qui permet de capturer le CO<sub>2</sub> et de produire de l'oxygène, dépend du nombre de feuilles et de la taille des racines. Un seul vieil arbre, avec son feuillage abondant et son système racinaire développé, ne peut être remplacé que par des dizaines, voire des centaines de jeunes arbres. De plus, ces derniers nécessitent des soins intensifs et un arrosage régulier pour survivre, et il leur faut des décennies pour offrir l'ombre et la fraîcheur de leurs prédécesseurs.



Avec l'accélération des changements climatiques, nous n'avons plus le luxe d'attendre. C'est pourquoi il est impératif de préserver nos vieux arbres s'ils ne représentent pas un danger des biens et des personnes.

## DES DISPOSITIFS EXISTENT POUR LES PROTÉGER

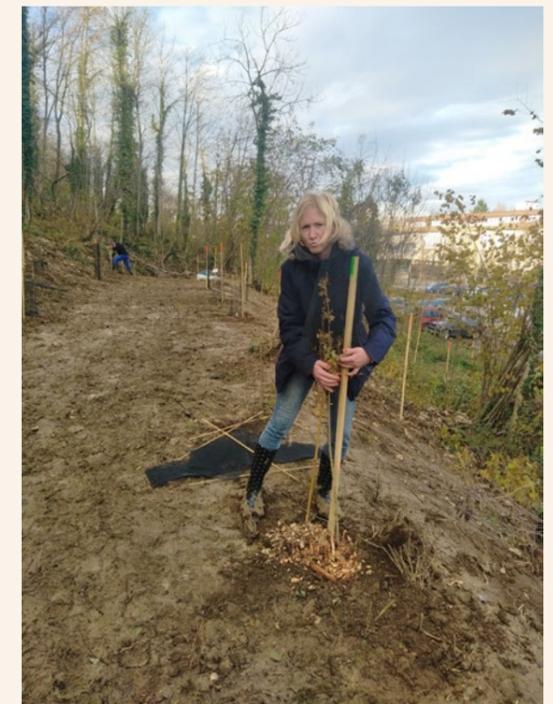
Par exemple, les Obligations Réelles Environnementales (ORE) permettent aux propriétaires de biens immobiliers d'instaurer une protection environnementale sur leur terrain. Ce dispositif, basé sur un contrat volontaire, engage les parties (propriétaire et cocontractant, telles qu'une collectivité ou une association) à conserver, gérer et restaurer des éléments de biodiversité ou des fonctions écologiques. Les obligations prévues par le contrat ORE sont attachées au bien immobilier et s'appliquent aux propriétaires successifs pendant la durée convenue.



Luc FUCHS  
Adjoint délégué

Préservez nos arbres,  
pour aujourd'hui et  
pour demain !

Par ailleurs, la mairie a la possibilité de classer des arbres en Espaces Boisés Classés (EBC) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est donc envisageable de proposer le classement de vos arbres. La mairie pourra étudier votre demande et, sous réserve de faisabilité, envisager leur inscription dans le PLU. À titre d'exemple, plusieurs hectares de forêts et de haies ont récemment été ajoutés au nouveau PLU.



MA 21  
JANV



## Ciné Sierentz

### À l'ancienne

Prochaine séance le mardi  
21 janvier à 14h et à 20h,  
à la Salle des Fêtes de Sierentz

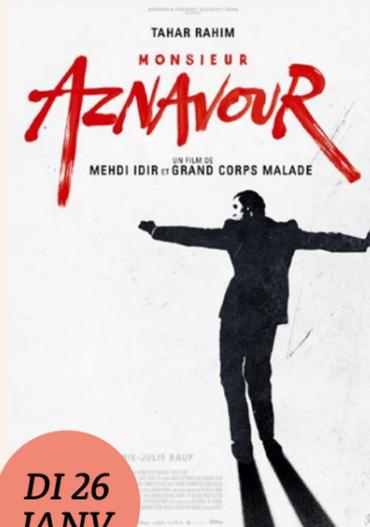
1889. Envoyée dans un village  
de la campagne française,  
l'institutrice Louise Violet doit y  
imposer l'école de la République  
(gratuite, obligatoire et laïque).  
Une mission qui ne la rend  
populaire ni auprès des enfants...  
ni auprès des parents.

## Ciné Sierentz le dimanche

### Monsieur AZNAVOUR

Dimanche 26 janvier à 14h,  
à la Salle des Fêtes de Sierentz

Fils de réfugiés, petit, pauvre, à la  
voix voilée, on disait de lui qu'il  
n'avait rien pour réussir. À force de  
travail, de persévérance et d'une  
volonté hors norme, Charles Aznavour  
est devenu un monument de la  
chanson, et un symbole de la culture  
française. Avec près de 1200 titres  
interprétés dans le monde entier et  
dans toutes les langues, il a inspiré  
des générations entières. Découvrez le  
parcours exceptionnel et intemporel de  
MONSIEUR AZNAVOUR.



DI 26  
JANV

JE 16  
JANV



Stéphane DREYER  
Adjoint délégué

### Réception de Nouvel an

Vous êtes invité à la réception des  
vœux du Maire qui se tiendra le  
16 janvier 2025 à l'Agora à 18h30.

Merci de confirmer votre  
présence avant le 10 janvier  
en mairie ou par mail :  
[population@mairie-sierentz.fr](mailto:population@mairie-sierentz.fr)

ME 29  
JANV

### Don du sang

Mercredi 29 janvier de 16h à 19h30  
à l'AGORA, 14 rue des Romains.

Venez nombreux ! Collation assurée  
par l'Amicale des donneurs de sang.

# Rétrospective 2024 en images

Cette année 2024 a été ponctuée de moments forts à Sierentz, des moments  
de partage, de joie, de rire, des moments de souvenirs aussi et des moments  
d'émerveillement. Retrouvez-les en images en suivant le fil des saisons.

#### 05 JANVIER

Le rendez-vous des rois  
(photo 1)

#### 14 JANVIER

La fête des aînés  
(photos 2 et 3)

#### 18 JANVIER

Les vœux du Maire  
(photos 4 et 5)

#### 13 FÉVRIER

Bal du Carnaval du CME  
(photo 6)

#### 22 MARS

Vendredi du Moulin  
(photo 7)

#### 14 AVRIL

Sie'roulette  
(photos 8 et 9)



#### 06 MAI

Le marché aux fleurs  
(photo 10)



#### 08 MAI

Commémoration  
(photo 11)

#### 25 MAI

La journée citoyenne  
(photos 12, 13 et 14)

#### 10 JUIN

Cérémonie Yves BISCH  
(photo 15)

#### 22 JUIN

La fête de la musique  
(photo 16)

#### JUIN

Sortie de fin d'année  
du CME  
(photo 17)

#### 25 JUIN

Bal du CME  
(photo 18)

#### 02 JUILLET

Fête des 3<sup>èmes</sup>  
(photos 19 et 20)

#### 13 JUILLET

Fête tricolore  
(photos 21 et 22)

#### JUILLET

Le fleurissement de  
la commune  
(photo 23)

#### 04 SEPTEMBRE

Sierentz se souvient :  
Ouverture du cycle  
à la médiathèque  
(photos 24 et 25)

#### 14 SEPTEMBRE

Fête du parc du domaine  
Haas, inauguration de  
la scène extérieure  
(photos 26 et 27)

#### 18 SEPTEMBRE

Sierentz se souvient :  
Causerie avec les anciens  
(photos 28 et 29)



#### 21 SEPTEMBRE

Sous les étoiles  
(photos 30 et 31)

#### 29 SEPTEMBRE

La Sierentzoise  
(photos 32, 33 et 34)



#### 11 OCTOBRE

Inauguration des locaux  
« Barba'Gourmand »  
(photos 35 et 36)



#### 12 OCTOBRE

Inauguration de  
la Sândgrüeba  
(photos 37, 38 et 39)



#### 10 NOVEMBRE

Sierentz se souvient :  
Commémoration  
(photos 40, 41 et 42)

#### 18 NOVEMBRE

Sierentz se souvient :  
Fleurissement des tombes  
(photos 43, 44 et 45)

#### 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

Lancement des festivités  
des fêtes de fin d'année  
(photos 46, 47 et 48)

#### 6, 7 ET 8 DÉCEMBRE

Marché de la Saint-Nicolas  
(photos 49 et 50)



1.



2.

3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.



14.



15.



16.



17.



18.



19.



20.



21.



22.



23.



24.



25.





26.

27.



28.

29.



30.

31.



32.

33.

34.



35.

36.



37.

38.

39.



40.

41.

42.



43.

44.

45.



46.

47.

48.

49.

50.

# Carnet

## Naissances

**le 21 septembre Pénélope,**  
fille de Esther ANGAMA et de  
Stéphane MICHEL

**le 20 octobre Amara,**  
fils de Zenab BARRY et de  
Malick CONTE DIALLO

## Anniversaires

**le 14 février 97 ans** Marthe HAAS  
née RITZMANN

**le 22 février 89 ans** Désiré KOHLER

**le 28 février 87 ans** François KEIFLIN

**le 15 février 84 ans** Josette BOOS  
née HEINTZ

**le 4 février 82 ans** Marie-Louise DRAPP  
née HARNIST



MAGAZINE ÉDITÉ PAR  
LA MAIRIE DE SIERENTZ

### Mairie

1 Place du Général de Gaulle  
68510 SIERENTZ • Tél. 03 89 81 51 11  
[mairie@mairie-sierentz.fr](mailto:mairie@mairie-sierentz.fr)  
[www.sierentz.fr](http://www.sierentz.fr)

**Ouverture :** du lundi au jeudi de  
9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**Dépôt légal :** Janvier 2025.

**Directeur de la publication :** Pascal TURRI

**Conception et rédaction :** Commission  
Communication et Évènements, Rachel SORET  
VACHET-VALAZ - Adjointe déléguée, Ysabelle  
EPPINGER - Service Communication.

**Création graphique :** rhodamine-communication.fr

**Impression :** Alsagraphic, Rixheim. Imprimé  
sur du papier certifié PEFC. • **Crédits photos :**  
Mairie de Sierentz, Pascal TURRI, Rachel  
SORET VACHET-VALAZ, Juan VIZCAINO, Carole  
CHITSABESAN, documents remis, Ysabelle  
EPPINGER, Pixabay, Unsplash.